

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT SUR L'APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2022**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 30 JUIN 2023,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu l'article 13 du décret n°86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et portant dispositions diverses relatives à l'établissement des comptes annuels ;

Vu le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés ;

Vu l'instruction juridique commune BOFIP-GCP-22-0014 du 16/12/2022 ;

Vu les statuts de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

L'université Clermont Auvergne détient des participations dans 5 sociétés : CNEP, CIDECO, Clermont Auvergne Innovation (CAI), BIOVALO et 2MATECH.

L'établissement exerce un contrôle exclusif ou conjoint sur les trois sociétés : CNEP, CIDECO et CAI.

Sachant que les critères listés à l'article 13 du décret susvisé sont remplis (le nombre moyen de salariés permanents est supérieur à 250 ; le montant hors taxe du chiffre d'affaire est supérieur à 30 millions d'euros, le total du bilan est supérieur à 15 millions d'euros), les périmètres de ces trois sociétés ont été intégrés dans les comptes consolidés.

Le périmètre de CAI est consolidé en intégration proportionnelle car les actionnaires qui sont au nombre de trois : BPI France, IRSTEA et UCA administrent la société en cogestion en vertu des pouvoirs qui leurs sont confiés par les statuts.

Les périmètres des sociétés CNEP et CIDECO sont intégrés globalement dans les comptes consolidés.

Les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022 se traduisent par un bénéfice net de 9 145 246 €

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

D'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2022.

Membres en exercice : 41  
Votes : 26  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 2

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2023-06-30-04

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Comptes consolidés**

**Rapport de gestion**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

Les comptes consolidés présentés portent sur l'exercice 2022. Ils comprennent les 4 entités suivantes :

- Centre National d'Evaluation de Photoprotection (CNEP) ;
- CIDECO ;
- Clermont Auvergne innovation (CAI) ;
- Université Clermont Auvergne (UCA)

Les comptes de l'établissement composante de l'UCA, INP Clermont Auvergne, ne sont pas compris dans le groupe.

En revanche les comptes de sa fondation universitaire sont pris en compte dans la consolidation.

La consolidation a été réalisée conformément à l'instruction du 3 avril 2008 (NOR : BUD R 08 00017 J BOCP) relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux modifiée par la note n°2018-10-3642 du 8/11/2018.

Elle a été audité par le collège des Commissaires aux comptes qui a rendu son rapport.

## **I - PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

### **Les principaux faits marquants de l'UCA :**

Plusieurs projets structurants ont émergé en 2022.

- Après une période probatoire, le Projet « Cap 2020-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022.

Ce projet piloté par l'Université Clermont Auvergne associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il avait fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet puis d'une convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroyant un financement de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+.

La convention de dévolution signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

- ✓ LABEX : 74,12M€
- ✓ PIA 1 : 45 M€
- ✓ PIA2 : 237,78 M€

Un 1<sup>er</sup> transfert définitif a été effectué le 1<sup>er</sup> avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au *pro rata temporis* de la période écoulée.

Un 2<sup>nd</sup> transfert définitif de 35,69 M€ soumis à l'avis favorable du comité de pilotage de l'action et du Secrétaire général pour l'investissement sera versé si l'INP Clermont Auvergne est pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Les intérêts générés par ce 2<sup>nd</sup> transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1<sup>er</sup> versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités

de comptabilisation des financements soumis à conditions. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non dévolue sont également enregistrés à l'avancement.

- Les projets financés dans le cadre du Plan de relance :

L'établissement a obtenu 4,5 M€ au titre du Plan de relance pour financer la réhabilitation de deux bâtiments (le PAC : 2,85 M€ et le Manège : 1,64 M€). Ces crédits s'inscrivent dans le cadre du Plan Economie d'Energie des Campus 2030 (PEEC 2030).

- ✓ Au titre de l'appel à projet Pôle universitaire d'Innovation (PUI), la coordination territoriale portée par l'UCA a obtenu un financement de l'ANR 2,5 M€ qu'elle va affecter autour de la thématique scientifique commune « concevoir des modèles de vie et de production durables ».
- ✓ La construction du Learning Center est une opération de 25,85 M€ démarrée en 2018 ; elle est financée à hauteur de 1,3 M€ par l'Etat et 13,3 M € par les collectivités territoriales.
- Le contrat de plan Etat-Région a été signé le 10 novembre 2022 ; il concerne notamment plusieurs opérations relevant du domaine des projets scientifiques et techniques et de celui de la vie étudiante et des structurations de sites.
- Les accords avec la filiale Clermont Auvergne Innovation :

Par convention signée le 7 avril 2022, l'université Clermont Auvergne a délégué à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

**Les principaux faits marquants de CAI :**

La principale évolution de l'exercice a été la signature de la convention entre l'UCA et CAI, préalablement validée par la DGRI.

Elle précise les missions déléguées par l'UCA jusqu'au 31 décembre 2025 date de fin de la convention.

Le second point est l'abandon du solde de la créance détenue par l'EPIC Bpifrance sur son compte courant d'associés : 2.154 K € ; d'un montant de 17,2 M € à l'origine, elle a fait l'objet, depuis 2018, d'abandons successifs sous réserve de « meilleure fortune ».

**Les principaux faits marquants de CIDECO :**

Les projets de R&D réalisés en interne par la société en 2022 ont été portés à l'actif au 31/12/2022 pour 119.48 K€. Ils seront amortis à compter du 01/01/2023.

## **II - PRESENTATION DU GROUPE**

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

Sociétés	Activités	Exercice 31/12/2021		
		Méthode	% de contrôle	% d'intérêt
<b>ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE (Entité consolidante)</b> 49, boulevard François Mitterrand 63001 CLERMONT-FERRAND	Formation et recherche	Mère	100,0%	100,0%
<b>SA CNEP</b> 25, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 341 151 728	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IG	100,0%	100,0%
<b>SAS CIDECO</b> 2, avenue Blaise Pascal 63170 AUBIERE SIREN : 827 456 195	Analyses, essais et inspections techniques	IG	100,0%	100,0%
<b>SAS CLERMONT AUVERGNE INNOVATION</b> 28, place Henri Dunand 63001 CLERMONT-FERRAND SIREN : 793 372 525	Recherche-développement et autres sciences physiques et naturelles	IP	64,8%	64,8%

#### Entité consolidante :

L'Université Clermont Auvergne (UCA) est un Établissement Public Expérimental (EPE) à caractère scientifique culturel et professionnel créé en 2020 suite à l'intégration d'un INP composé de 3 écoles d'ingénieurs (Sigma, Polyteche et ISIMA).

Il est membre et chef de file d'une association d'établissements présents sur le site composée de : 5 autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche ( Sigma, l'ENSACF, Vetagro Sup, l'ESC et l'ESACM), 4 organismes de recherche (INRA, IRSTEA, CNRS et INSERM) et le CROUS.

Le site rassemble environ 40 000 étudiants.

L'UCA réunit sur une quinzaine de sites :

- 35 666 étudiants dont 5 167 étudiants internationaux et 808 doctorants ;
- 3 432 personnels, dont 1992 enseignants-chercheurs et enseignants et 1440 personnels techniques et administratifs ;
- 38 laboratoires ;
- 6 divers autres structures de recherche dont 3 fédérations de recherche.
- 6 chaires ;
- 4 centres internationaux de recherche ;
- 6 campus répartis dans la région auvergnate : Clermont-Ferrand, Aurillac, le Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins et Vichy ;
- 6 instituts :
  - o Clermont Auvergne INP ;
  - o Institut Universitaire de Technologie (IUT Clermont Auvergne) ;
  - o Institut Droit, Économie, Management ;
  - o Institut Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ;
  - o Institut des Sciences ;
  - o Institut Sciences de la vie, santé, agronomie, environnement.
- 5 écoles doctorales ;
- 173 formations ;
- 7 Graduate Tracks ;
- 535 accords de partenariats en Europe et dans le monde.

#### Filiales intégrées :

- **La société CIDECO** a été créée fin 2016 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CIDECO est détenu à

100 % par l'UCA. La société a fait l'objet d'une augmentation de capital de la part de l'UCA de 120 K€ en 2019.

- **La société CNEP** a été créée en 1987 par l'Université Clermont Auvergne. Le capital de CNEP est détenu à 94.17% par l'UCA.
- La participation au sein de **la société CAI** (ex SATT GRAND CENTRE) est passée de 16,25% à 64,80% au cours de l'exercice 2019. Elle n'a pas été modifiée depuis cette date.

Enfin, les participations minoritaires (participations inférieures à 20 %) détenues dans d'autres structures ne font pas partie du périmètre de consolidation.

#### Date d'arrêt et durée d'exercice

Les entités du groupe ont toutes arrêté leurs comptes sociaux en date du 31/12/2022.

La durée des exercices pour les quatre entités du Groupe a été de 12 mois.

### **III - PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette.
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

#### Changement de méthode :

Néant

### **IV - SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE :**

#### **IV.1- SITUATION FINANCIERE DU GROUPE :**

La ventilation des recettes d'exploitation (chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation) du Groupe se présente comme suit :

(en K€)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	Var. %
Dotation annuelle du Ministère	255 219	247 261	7 958	3,22%
Autres financements publics	27 380	24 855	2 525	10,16%
Collecte taxe d'apprentissage	178	904	-727	-80,37%
Droits universitaires	4 774	5 036	-262	-5,21%
Prestations de formation continue et VAE	12 162	11 827	335	2,83%
Prestations de recherche (hors intra groupe)	3 723	4 456	-734	-16,46%
Redevances de brevets	0	129	-129	-100,00%
Prestations diverses	11 102	10 605	498	4,69%
Quote-part de subv d'invest et neutralisation des amortissements	11 222	12 790	-1 568	-12,26%
Reprises des amortissements et transfert de charges	100	159	-59	-37,29%
Production immobilisée (dont frais de R&D)	130	322	-192	-59,72%
Production stockée	764	49	715	1470,47%
<b>Total en K€</b>	<b>326 753</b>	<b>318 392</b>	<b>8 361</b>	<b>2,63%</b>

Les variations les plus significatives concernent les hausses des subventions perçues par l'université ainsi que les hausses de la production stockée qui s'expliquent essentiellement par la comptabilisation des stocks d'ouvrages des Presses Université Blaise Pascal (+ 603K€) , par la hausse de la production stockée de CAI (+107 K€) et celle de CIDECO (+ 50 k€).

**Le chiffre d'affaires du Groupe** s'élève à 28.96 M€ ; il a progressé de 3.12 M€ par rapport à 2022. Il se répartit comme suit en contributif :

(en K€)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	Var. %
<b>CAI</b>	227	165	62	37%
<b>CIDECO</b>	2 126	1 215	912	75%
<b>CNEP</b>	877	875	1	0%
<b>UCA</b>	25 735	23 589	2 145	9%
<b>Total en K€</b>	<b>28 964</b>	<b>25 844</b>	<b>3 120</b>	<b>12,07%</b>

Il représente 8.9% des produits d'exploitation (contre 8.1% en 2021).

**Les dépenses d'exploitation** s'élèvent à 319 M€. Elles ont progressé de 18 M€ par rapport à 2021 ; les hausses concernent les charges de personnel (+11.48 M€) et les charges externes (+9 M€).

**Evolution des charges d'exploitation :**

(en K€)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	Var. %
Achats consommés	142	130	12	9,24%
Charges de personnel	246 663	235 179	11 484	4,88%
Charges externes	39 573	30 581	8 992	29,40%
Autres charges d'exploitation	9 150	9 951	-801	-8,05%
Impôts et taxes	3 245	3 285	-40	-1,22%
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	20 250	21 912	-1 661	-7,58%
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>319 023</b>	<b>301 037</b>	<b>17 985</b>	<b>5,97%</b>

## Evolution des charges de personnel par entité :

	2022	2021	Var. brute	Var. %
CIDECO	1 378	868	510	58,76%
CAI	833	722	111	15,37%
CNEP	877	829	48	5,79%
UCA	243 575	232 760	10 815	4,65%
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>246 663</b>	<b>235 179</b>	<b>11 484</b>	<b>4,88%</b>

Les charges de personnel représentent 77.32 % des dépenses d'exploitation.

**Le résultat financier** s'élève à 1.07 M€. (+ 213 k€ par rapport à 2021).

Les produits financiers comprennent notamment :

- Pour CAI : le solde de l'abandon de créances de BPIFrance : 1 396 K€ en 2022 . En 2021, il s'élevait à 1 296 K€ .
- Pour l'UCA, CIDECO et CNEP : les intérêts des produits de placement.

Les charges financières comprennent essentiellement les intérêts des emprunts de l'UCA et de CIDECO : 388 k € (dont UCA : 381 K€ au titre du PPP Campus Prometteur et de l'avance INTRACTING)

**L'impôt sur les bénéfices** s'élève à 346 K € :

(en K€)	2022
CAI	74
CIDECO	164
CNEP	227
UCA	-120
<b>Total</b>	<b>346</b>

## **Le résultat net du groupe :**

Les contributions des entités du Groupe au résultat net sont les suivantes :

(en K€)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
<b>CIDECO</b>	345	-4	349
<b>CAI</b>	769	794	-25
<b>CNEP</b>	-30	-7	-23
<b>UCA</b>	8 061	17 791	-9 731
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>9 145</b>	<b>18 575</b>	<b>-9 429</b>

## **Le bilan consolidé :**

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 774.37 M€, dont 359 M€ de fonds propres (part du groupement uniquement) .

### **Tableau des capitaux propres du groupe au 31/12/2022**

(en K€)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	Var. %
<b>CIDECO</b>	676	331	345	104,45%

<b>CAI</b>	2 165	1 396	769	55,07%
<b>CNEP</b>	1 402	1 358	45	3,31%
<b>UCA</b>	354 827	352 379	2 449	0,69%
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>359 071</b>	<b>355 463</b>	<b>3 608</b>	<b>1,01%</b>

La progression des capitaux propres provient de l'augmentation des réserves consolidées (+16.8 M€), les financements de l'actif de l'UCA ayant diminué de 3,8 M€ et le résultat consolidé de 9,4 M€.

L'endettement s'élève au 31/12/2022 à 332.54 M€ ; il est composé principalement des dettes financières de l'UCA qui a inscrit dans ses comptes en 2022, l'avance de l'ANR au titre de la dotation non consommable du PIA ISITE (321,2M€). Il comprend également le capital restant dû au titre du financement du contrat de partenariat Campus Prometteur (10,89 M€) et du dispositif INTRACTING (0,13 M€).

Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 116,1 M€ contre 113,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (soit + 2,9 M€).

Variation de trésorerie (en K€)	CAI	CIDECO	CNEP	UCA	Total
Trésorerie de clôture	1 141	732	635	113 591	116 100
Variation de trésorerie	-653	+291	+123	+3 154	+2 916

## **IV.2 – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

### **L'activité Recherche à l'UCA :**

La labellisation I-SITE obtenue en 2022 a concrétisé la reconnaissance de l'excellence de la recherche sur le site clermontois. Elle a renforcé la création des 4 centres internationaux de recherche (CIR)

- CIR 1 : Agro-écosystèmes durables dans un contexte de changement global
- CIR 2 : Systèmes et services innovants pour les transports et la production
- CIR 3 : La mobilité personnalisée comme facteur-clé de la santé
- CIR 4 : Risques naturels catastrophiques et vulnérabilité socio-économique

Selon le rapport d'activité de l'Université Clermont Auvergne de l'exercice 2022, l'UCA a signé au cours de l'exercice 291 contrats de recherche, 1 contrat de licence et 2 avenants de contrats de licence issus de CAI , 131 accords de confidentialités spécifiques à l'animalerie.

Les types de contrats signés sont les suivants :

- 62 collaborations de recherche
- 26 CIFRE - Conventions industrielles de formation par la recherche
- 17 accords de consortium
- 71 prestations de services dont 66 sur les plateaux UCA Partner
- 14 partenariats
- 33 accords de confidentialités (NDA)
- 11 contrats de transferts de matériels MTA
- 50 cessions de droits
- 2 contrats de mécénats

Ces contrats représentent 4.21 M€ HT de ressources financières.

Les contrats en gestion UCA PARTNER ont généré un total de 0.22 M€ (44 prestations de services externes).

Un plateau UCA PARTNER a réalisé pour un laboratoire de l'UCA 104 prestations internes pour un montant de 0.14 M€

S'agissant de la valorisation et du transfert technologique des contrats de recherche,

- 13 déclarations d'invention ont été signées et enregistrées en 2022 ;
- 3 logiciels ont fait l'objet d'un dépôt à l'APP en 2022.

Neuf brevets ont été déposés en 2022 (en 2021, 12 avaient été déposés; en 2020 : 3 et en 2019 : 9)

Parmi les projets structurants obtenus, l'université a obtenu en 2022 le label « Science avec et pour la société » (SAPS) dans le cadre du projet SAPSAU (Science avec et pour la société en Auvergne), porté par l'EPE UCA.

Ce projet a pour objet :

- De rendre les sciences et leurs enjeux accessibles aux citoyens en lien étroit avec la politique scientifique de site portée par l'UCA ;
- De restaurer la confiance des citoyens dans la science ;
- D'accompagner dans une démarche de dialogue science et société, la recherche participative pour faire face aux défis sociétaux et aux enjeux environnementaux mondiaux.

Dans le cadre de la création des Pôles Universitaires d'Innovation (PUI), l'UCA a obtenu 2.5 M€ pour « concevoir des modèles de vie et de production durables » en lien avec les enjeux sociétaux actuels. Ce projet structurant mobilise l'ensemble des acteurs et des partenaires du site Clermont Auvergne.

Les dépenses de l'UCA affectées à l'activité de recherche en 2021 se sont élevées en crédit de paiement (CP) à 94 M€ et 93 M€ en autorisation d'engagement (AE).

Dépenses par destination (en K€)	Personnel		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Recherche universitaire</b>	<b>77 662</b>	<b>77 662</b>	<b>11 843</b>	<b>11 082</b>	<b>3 744</b>	<b>5 225</b>	<b>93 250</b>	<b>93 969</b>
D106-Sciences de la vie, biotechnologie et santé	24 782	24 782	3 610	3 232	1 588	2 326	29 979	30 339
D107-Mathématiques, sciences et techniques de l'information	8 385	8 385	549	483	151	157	9 085	9 025
D108-Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	7 843	7 843	1 076	983	721	598	9 640	9 423
D110-Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 788	3 788	892	1 025	232	867	4 912	5 679
D111-Recherche universitaire-sciences de l'homme et de la société	18 607	18 607	2 380	2 172	114	115	21 101	20 894
D112-Recherche universitaire interdisciplinaire	14 258	14 258	3 337	3 188	938	1 163	18 533	18 609

Montants issus du tableau des dépenses par destination et des recettes par origine annexé au compte financier 2022

#### CIDECO :

Un crédit impôt recherche de 210 K€ a été comptabilisé pour l'année 2022.

Les projets R&D immobilisés sont les suivants :

SHM : Monitoring des structures : 104,75 k€ : il permet d'identifier l'état de dégradation des structures et des ouvrages en service à partir des résultats d'auscultations au moyen de contrôles visuels et d'essais non destructifs et destructifs.

GBPIM : Gestion du patrimoine et Maquette numérique : 11,46 K€ : système permettant d'informer les gestionnaires et les utilisateurs sur les stratégies optimales de maintenance et les pistes de réduction des consommations énergétiques.

MAT : Béton Précontraint : 3.27 K€ ; il permet l'optimisation de la conception des ouvrages BP.

Les projets de R&D réalisés en interne par la société et portés à l'actif au 31 décembre 2022 s'élèvent à 344 K€ ; ils sont amortis sur une durée de 5 ans. Au 31/12/2022, leur valeur nette comptable s'élève à 131 K€.

#### **CNEP :**

Le crédit d'impôt recherche calculé pour l'exercice s'élève à 227 K€.

En 2022, le CNEP a démarré 2 actions du Plan de Relance dans le cadre de Simatlab avec un jeune docteur (action 4) et une jeune ingénieure de Sigma (action 3). Le premier sujet porte sur les propriétés d'auto-cicatrisation de TPE styréniques : Vieillesse, fabrication additive et caractérisation multi échelle. Le second sujet concerne l'étude d'ionomère fluoropolymère copolymère en membrane d'échange de proton, à l'état initial, avant et après usage, avec l'impact de la fluoration surfacique de la membrane.

Depuis septembre 2022, l'entreprise accueille un étudiant M2 Chimie de l'UCA en contrat de professionnalisation. Le sujet porte sur l'étude de l'effet de la longueur d'onde UV sur les mécanismes de photo-oxydation de polymères.

#### **Clermont Auvergne Innovation :**

Le Crédit impôt recherche de cette filiale comptabilisé en 2022 s'élève à 80 K€.

Les faits marquants de l'exercice 2022 concernent essentiellement l'offre Clermont Auvergne Deeptech : Ce programme consiste en l'accompagnement des projets de création de start-ups innovantes DEEPTech notamment issues des laboratoires de recherche : détection des projets de création, incubation, démarrage et accélération de la start-up.

En 2022 CAI a proposé 4 dossiers de création de Startup Deeptech ; elle a géré 8 dossiers d'incubation ; 2 Appels à Manifestation d'Intérêt Deeptech (AMI) ont été menés permettant de sélectionner 4 entreprises.

S'agissant de l'activité de gestion de la prestation intellectuelle, on note 19 dépôts de déclarations d'invention (contre 28 en 2021). Par contre plus de 200 actions de détection ont été menées.

L'activité de dépôt de brevets est plutôt en baisse en 2022.

L'activité de transfert et de commercialisation est restée stable avec 5 accords de licence signés comme en 2021.

### **V- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Le conseil d'administration de l'UCA a approuvé le 5 mai 2023 la souscription de 1 175 000 actions nouvelles émises par la SAS CAI portant ainsi son capital à 2 175 000 € soit 2 175 000 actions de valeur nominale de 1 €.

La convention cadre signée en 2022 avec CAI prévoit des libérations successives du capital sur la période 2022-2025. Cette opération requérant l'approbation du Rectorat et du contrôle budgétaire de la DGFIP, le 1<sup>er</sup> versement à hauteur de 25% du montant total de la recapitalisation n'interviendra qu'en 2023.

Le contrat de cession des actions de Bpifrance a été signé en 2023 ; il prévoit donc la cession pour 1 € des 330 parts de l'EPIC détenues dans le capital de CAI. Avec la sortie de Bpifrance, l'UCA devient actionnaire majoritaire avec le contrôle intégral de la filiale.

Les statuts de CAI ont été modifiés en conséquence :

*Le capital social de la Société est réparti de la manière suivante :*

- *l'Université Clermont Auvergne détient au maximum 98,99% du capital et des droits de vote de la Société,*
- *INRAE détient au maximum 1,01 % du capital et des droits de vote de la Société,*

### **VI – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

#### **L'Université Clermont Auvergne :**

Poursuit sa dynamique d'excellence et envisage d'amorcer sa transformation en Grand établissement en 2026.

L'intégration de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand comme établissement composante de l'UCA est aussi envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **CLERMONT AUVERGNE INNOVATION :**

Les flux financiers entre 2023 et 2025 prévus dans le business plan de CAI comprennent :

- des reversements de royalties à hauteur de 448 K€
- des recettes liées à la maturation : 4 412 k€
- une prise de participation de l'UCA portée à 2.4 M € d'ici 2025, soit + 1,22 M€.
- le versement du PUI2 soit 6,5 € d'ici 2027.

### **CNEP :**

En 2023, CNEP maintient son activité grâce à deux nouveaux projets collaboratifs.

Le business plan de la SAS CNEP prévoit une hausse progressive de son chiffre d'affaire entre 2023 et 2025 qui atteindrait 1.07 M€ en 2025. Son résultat serait encore déficitaire en 2023 notamment du fait de l'augmentation des prix de l'énergie ; puis il serait excédentaire en 2024 et 2025.

### **CIDECO :**

La SAS CIDECO prévoit une hausse de son chiffre d'affaire entre 2023 et 2025 qui pourrait presque doubler sur cette période pour atteindre 4.8 M€. Son résultat resterait positif et en légère augmentation passant de 334 k€ en 2023 à 492 K€ en 2025.

## **VII - PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES CONSOLIDES ET RESULTATS SOUMIS AU VOTE**

Les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'établit à 28 964 K€ en 2022 contre 25 844 K€ en 2021. Ce chiffre d'affaires est constitué principalement des ventes de prestations par l'UCA pour 25 735 K€ (principalement recherche, redevances, formation et droits scolaires et universitaires), par la CNEP pour 877 K€ (prestations de développement de recherche), par CIDECO pour 2 126 K€ (prestations d'ingénierie dans le domaine de l'écoconstruction et de gestion du patrimoine) et dans une moindre mesure par CAI pour 227 K€, après neutralisation des refacturations intragroupes.

**Les autres produits d'exploitation** pour 297 789 K€ avec une hausse de 5 241 K€ et sont principalement constitués de :

- ❖ Les subventions du ministère pour 255 219 K€,
- ❖ Des financements publics accordés par les collectivités locales et des organismes de gestion de programmes de recherche s'élèvent à 27 380 K€,
- ❖ La reprise des financements externes de l'actif : 11 222 K€,
- ❖ le prestations diverses pour 2 797 K€.

**Les autres produits** recouvrent également le produit de collecte de la taxe d'apprentissage pour 178 K€.

**Les achats et variations de stock**, soit 142 K€, concernent principalement des frais accessoires d'achat.

**Les principaux postes des autres achats et charges externes** pour 39 573 K€ sont principalement constitués postes suivants :

- ❖ Achats non stockés de matières et fournitures pour 12 642 K€ contre 10 033 K€ l'année précédente,
- ❖ Maintenance et entretien immobilier pour 7 228 K€ contre 5 626 K€ en 2021,
- ❖ Ouvrages et documentation majoritairement gérés par la bibliothèque universitaire pour 1 643 K€ contre

1 417 K€ en 2021,

- ❖ Frais de missions et colloques pour 4 190 K€ contre 1 837 K€ en 2021,
- ❖ Prestations diverses externes, principalement les contrats de nettoyage et de gardiennage pour 6 399 K€ contre 5 448 K€ en 2021,
- ❖ Personnel mis à disposition pour 1 457 K€ contre 1 238 K€ en 2021,
- ❖ Honoraires et rémunération d'intermédiaires pour 959 K€ contre 1 065 K€ en 2021,
- ❖ Frais de publicité pour 1 250 K€ contre 1 011 K€ en 2021.

**Les effectifs** de l'UCA représentent 3 432 postes, ceux de CIDECO 11 postes, 13 postes pour la CNEP et 8 postes pour CAI (21 postes soit 13 dans la consolidation du fait de l'intégration proportionnelle de CAI à hauteur de 64,8%). Le total des effectifs au niveau consolidé se monte donc à 3 469 postes.

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-147 933	-139 158
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-97 759	-95 139
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-971	-882
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-246 663</b>	<b>-235 179</b>

**Le montant des impôts et taxes** s'élève à 3 245 K€ et concerne principalement des taxes se rapportant aux salaires.

**Les dotations nettes d'exploitation** s'élèvent à 20 250 K€ et concernent notamment :

- ❖ Les amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 20 122 K€ contre 22 183 l'année précédente,
- ❖ Les dotations aux provisions d'exploitation nettes des reprises - 31 K€ contre -380 K€ en 2021,
- ❖ Les dépréciations sur stocks et actifs circulants pour 68 K€.

**Le montant des autres charges** est en diminution sur l'exercice, passant de 9 951 K€ en 2021 à 9 150 K€ en 2022. Elles sont composées essentiellement des charges de l'université suivantes :

- ❖ Des redevances : 776 K€ contre 692 K€ en 2021,
- ❖ De charges d'intervention : 2 439 K€ contre 1 887 K€ l'année précédente,
- ❖ D'autres charges spécifiques (essentiellement les versements des bourses) : 4 077 K€ contre 3 867 K€ en 2021,
- ❖ Des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs (notamment des remboursements de droits) : 628 K€,
- ❖ D'autres charges diverses : (dépenses de la crèche, indemnités, etc.) : 798 K€ contre 828 K€ en 2021.

Elles comprennent également les **charges exceptionnelles** des filiales.

**Le résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à + 7 731 K€ contre + 17 355 K€ en 2021.

**Le résultat financier** s'élève à + 1 069 K€ contre + 856 K€ en 2021, lié pour l'essentiel à l'abandon de créance de la BPI vis-à-vis de CAI.

**Le résultat courant avant impôts**, après prise en compte du résultat financier, il s'établit à + 8 800 K€ pour + 18 211 K€ en 2021.

Après prise en compte :

- De l'impôt sur les bénéfices « négatif » d'un montant de - 346 K€.

Le résultat net de l'ensemble consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice d'ensemble consolidé de + 9 145 K€, en comparaison au 31 décembre 2021 le bénéfice était de + 18 575 K€.

-----

Après la lecture du rapport présenté par les Commissaires aux Comptes, les membres de l'Assemblée de l'établissement expérimental Université Clermont Auvergne sont invités à approuver les comptes consolidés présentés au vote.

**mazars**

Parc des Glaisins  
7, avenue du Pré Félin  
Annecy-le-Vieux  
74940 Annecy

**Deloitte.**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

## Université Clermont Auvergne

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Mazars**

Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes  
Siège social : 109, rue Tête d'Or - CS 10363 - 69451 Lyon Cedex 06  
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

**Deloitte & Associés**

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du Centre  
S.A.S au capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

## Université Clermont Auvergne

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel Expérimental  
49, boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université Clermont Auvergne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français et du référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes consolidés :

- La note 2.6.2) *Comparabilité des comptes*, qui expose les effets des régularisations comptabilisées dans les capitaux propres d'ouverture conformément au référentiel comptable ;
- La note 2.4) *Evènements significatifs, Les autres faits caractéristiques*, qui décrit le traitement comptable retenu pour traduire les effets de la dévolution de l'I-SITE CAP-20-25.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu que l'établissement cesse son activité.

Les comptes consolidés ont été conjointement arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Annecy, le 30 juin 2023

DocuSigned by:  
**Xavier MARMEYS**  
C2FD9F336672460...  
Xavier Marmeys

Associé

Deloitte & Associés

Paris-La Défense, le 30 juin 2023

DocuSigned by:  
  
69B4EE4A6B304A6...  
Eric Godeau

Associé



**UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2022**

---



**UNIVERSITÉ  
Clermont  
Auvergne**



# Sommaire

<b>1. ETATS FINANCIERS.....</b>	<b>3</b>
1.1. Bilan Consolidé (K€).....	3
1.2. Compte de résultat consolidé (K€) .....	4
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€) .....	5
1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€) .....	6
<b>2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....</b>	<b>7</b>
2.1. Référentiel comptable.....	7
2.2. Modalités de présentation .....	7
2.3. Modalités de consolidation.....	7
2.3.1. Activités du groupe .....	8
2.3.2. Filiales .....	8
2.3.3. Liste des entreprises consolidées .....	8
2.3.4. Variation du périmètre de consolidation.....	9
2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt .....	9
2.4. Evénements significatifs.....	9
2.5. Evènements postérieurs à la clôture .....	12
2.6. Comparabilité des exercices.....	12
2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées.....	12
2.6.2. Comparabilité des comptes.....	12
2.7. Méthodes et règles d'évaluation .....	13
<b>3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN .....</b>	<b>22</b>
3.1. Ecart d'acquisition .....	22
3.2. Immobilisations incorporelles .....	23
3.3. Immobilisations corporelles.....	24
3.4. Immobilisations financières.....	25
3.5. Ventilation des créances par échéance .....	26
3.6. Titres non consolidés .....	26
3.7. Stocks .....	26
3.8. Valeurs mobilières de placement .....	26
3.9. Provision pour risques et charges .....	27
3.10. Emprunts et dettes financières .....	28
3.11. Ventilation des dettes par échéance.....	28
3.12. Impôts différés .....	29
<b>4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>31</b>
4.1. Autres produits et charges d'exploitation .....	31
4.2. Achats et variation de stocks.....	31
4.3. Charges externes .....	32
4.4. Impôts et taxes (hors IS) .....	32
4.5. Charges de personnel .....	33
4.6. Dotations et reprises d'exploitation .....	33
4.7. Charges et produits financiers.....	33
4.8. Impôts sur les bénéfices.....	34
4.9. Preuve d'impôt .....	34
<b>5. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</b>	<b>35</b>
5.1. Engagements reçus.....	35
5.2. Engagements donnés.....	35
<b>6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES .....</b>	<b>36</b>
6.1. Effectif moyen .....	36

## 1. ETATS FINANCIERS

### 1.1. Bilan Consolidé (K€)

	Clôture			Ouverture
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Ecart d'acquisition	707	-707		
Immobilisations incorporelles	5 638	-4 381	1 257	1 344
Immobilisations corporelles	494 021	-212 361	281 660	281 065
Immobilisations financières	321 603		321 603	347
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>821 969</b>	<b>-217 448</b>	<b>604 520</b>	<b>282 756</b>
Stocks et en-cours	4 695	-3 468	1 228	530
Avance et acomptes versés sur commandes	665		665	920
Clients et comptes rattachés	13 096	-1 256	11 841	12 674
Autres créances et comptes de régularisation	40 025		40 025	30 958
Valeurs mobilières de placement	1 404		1 404	1 006
Disponibilités	114 696		114 696	112 197
<b>Total Actif</b>	<b>996 550</b>	<b>-222 172</b>	<b>774 378</b>	<b>441 042</b>
			<b>Clôture</b>	<b>Ouverture</b>
Financements Etat non rattachés à des actifs			15 084	14 107
Financements Etat rattachés à des actifs			131 512	134 374
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs			5 324	8 745
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs			52 205	50 668
Dotations, compléments de dotations, dons et legs			2 403	2 403
Réserves consolidées			143 399	126 593
Résultat consolidé			9 145	18 575
<b>Total Capitaux Propres</b>			<b>359 071</b>	<b>355 463</b>
Intérêts hors groupe				
Provisions			2 241	2 210
Emprunts et dettes financières			332 536	11 754
Avances et acomptes reçus			49 213	37 611
Fournisseurs et comptes rattachés			10 066	9 447
Dettes fiscales et sociales			9 054	8 061
Autres dettes et comptes de régularisation			12 197	16 496
<b>Total Passif</b>			<b>774 378</b>	<b>441 042</b>

## 1.2. Compte de résultat consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	28 964	25 844
Autres produits d'exploitation	297 789	292 548
Achats consommés	-142	-130
Charges de personnel	-246 663	-235 179
Charges externes	-39 573	-30 581
Autres charges d'exploitation	-9 150	-9 951
Impôts et taxes	-3 245	-3 285
Variations nettes des amort. et des dép.	-20 250	-21 912
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 731</b>	<b>17 355</b>
Charges et produits financiers	1 069	856
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	<b>8 800</b>	<b>18 211</b>
Impôt sur les bénéfices	346	364
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>9 145</b>	<b>18 575</b>
Quote-part de résultat des S.M.E.		
Dotations nettes amort. Écarts acq.		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>9 145</b>	<b>18 575</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>9 145</b>	<b>18 575</b>

### 1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé (K€)

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	9 145	18 575
Elimination des amortissements et provisions	8 932	9 014
Elimination de la variation des impôts différés	45	-45
Elimination des plus ou moins values de cession	-10	-25
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>18 112</b>	<b>27 518</b>
Variation des stocks liée à l'activité	-697	15
Variation des créances liées à l'activité	-8 024	-3 470
Variation des dettes liées à l'activité	7 671	1 477
<b>Flux net généré par (affecté à) l'activité</b>	<b>17 062</b>	<b>25 541</b>
Acquisition d'immobilisations	-334 993	-12 750
Cession d'immobilisations	45	307
<b>Flux net provenant des (affecté aux) investissements</b>	<b>-334 948</b>	<b>-12 443</b>
Emissions d'emprunts	321 277	9
Remboursements d'emprunts	-475	-452
<b>Flux net provenant du (affecté au) financement</b>	<b>320 802</b>	<b>-443</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 916</b>	<b>12 656</b>
Trésorerie d'ouverture	113 184	100 529
Trésorerie de clôture	116 100	113 184

Le tableau des flux de trésorerie présente, pour l'exercice, les entrées et les sorties de disponibilités et de leurs équivalents, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

Le Groupe définit la trésorerie disponible comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisable (ou payable), dans un délai inférieur à un an soit :

- les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertibles en disponibilités,
- les disponibilités bancaires, minorées des valeurs remises à l'encaissement au 31 décembre 2022, mais non encore échues,
- les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier, ainsi que les intérêts courus et non échus qui s'y rattachent.

La ligne « Incidence des variations de périmètre » correspond aux entrées ou sorties de périmètre, mais également aux variations de pourcentage de détention du groupe dans les filiales au cours de l'exercice. En cas d'acquisition, cette ligne comprend le coût d'acquisition des titres diminué de la trésorerie apportée. Les autres flux ne tiennent compte que des mouvements depuis la date d'acquisition de la société.

Les flux monétaires intragroupes sont éliminés, de sorte que le tableau des flux de trésorerie ne fait apparaître que les encaissements ou des décaissements du groupe vis-à-vis de tiers.

## 1.4. Tableau de variation des capitaux propres (K€)

Capitaux propres (Groupes / Minoritaires) (K€)	Financements Etat non rattachés à des actifs	Financements Etat rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	Dotation, compléments de dotations, dons et legs	Réserves Groupe	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupes (K€)	Minoritaires (K€)
Situation à l'ouverture 01/01/2021	11 353	153 819	7 338	42 109	2 403	126 150		343 172	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture	1	-13 200		9 521		442		-3 236	
<b>Situation au 1/01/2021 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>	<b>11 355</b>	<b>140 619</b>	<b>7 338</b>	<b>51 630</b>	<b>2 403</b>	<b>126 593</b>		<b>339 936</b>	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat									
Résultat de la période							18 575	18 575	
Financements reçus UCA	4 316	40	5 507	84				9 699	
Financements reçus CNEP			43					43	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-7 849		-5 186				-12 786	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP			-4					-4	
Dividendes									
Reclassement	-1 563	1 563	-4 140	4 140					
Variation de périmètre									
<b>Clôture Exercice : 2021.12</b>	<b>14 107</b>	<b>134 374</b>	<b>8 745</b>	<b>50 668</b>	<b>2 403</b>	<b>126 593</b>	<b>18 575</b>	<b>355 463</b>	
Correction d'erreur - Ecritures post-clôture									
<b>Situation au 1/01/2022 après correction d'erreur et changement de méthodes</b>	<b>14 107</b>	<b>134 374</b>	<b>8 745</b>	<b>50 668</b>	<b>2 403</b>	<b>124 824</b>	<b>18 575</b>	<b>353 695</b>	
Neutralisation des amortissements									
Sorties de financements									
Affectation du résultat									
Résultat de la période							18 575	-18 575	
Financements reçus UCA	976	2 845	3 129	421			9 145	9 145	
Financements reçus CNEP			82					7 371	
Reprises des financements externes de l'actif UCA		-5 701		-5 513				82	
Reprises des financements externes de l'actif CNEP			-7					-11 215	
Dividendes								-7	
Reclassement		-6	-6 624	6 630					
Variation de périmètre									
<b>Clôture Exercice : 2022.12</b>	<b>15 084</b>	<b>131 512</b>	<b>5 324</b>	<b>52 205</b>	<b>2 403</b>	<b>143 399</b>	<b>9 145</b>	<b>359 071</b>	

## **2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

### **2.1. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés de l'université sont établis conformément au Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics (RNCEP) pour les comptes sociaux.

Ils sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Soit en application du règlement comptable ainsi que l'instruction codificatrice n° 08-017-M9 du 3 avril 2008, à l'exception des deux dérogations suivantes à ce référentiel, en conservant les règles issues du RNCEP précité, qui permettent de donner une image homogène des comptes consolidés pour le lecteur des comptes annuels de l'université :

- Résultat exceptionnel : Plus aucune opération n'est comptabilisée en résultat exceptionnel. Une comptabilisation en produits et charges d'exploitation est réalisée selon la nature de la dépense ou de la recette ;
- Corrections d'erreurs : Les corrections d'erreurs sont comptabilisées conformément à la Section 4 « Corrections d'erreurs » de la norme 14 du RNCEP précité, à savoir qu'une correction d'erreur d'un exercice antérieur ne doit pas impacter le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et doit être imputée en report à nouveau.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

### **2.2. Modalités de présentation**

Les montants présentés dans les comptes consolidés et annexes aux comptes consolidés sont, sauf mention contraire, exprimés en milliers d'euros et arrondis au millier le plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

### **2.3. Modalités de consolidation**

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

### 2.3.1. Activités du groupe

Les activités du groupe UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE sont les suivantes :

- Enseignement,
- Recherche fondamentale,
- Recherche appliquée,
- Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles,
- Mécénat,
- Analyses, essais et inspections techniques.

### 2.3.2. Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

#### ➤ Intégration globale

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

#### ➤ Intégration proportionnelle

Les sociétés contrôlées de manière conjointe, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les états financiers de ces filiales sont intégrés dans les comptes de l'entreprise consolidante en fonction de la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels. Aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée dans la note ci-dessous.

### 2.3.3. Liste des entreprises consolidées

Société	Numéro SIREN	Pourcentage N		Type de contrôle	Méthode de consolidation
		contrôle	intérêt		
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE		Université consolidante			
CNEP	341 151 728	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CIDECO	827 456 195	100,0%	100,0%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	793 372 525	64,8%	64,8%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

La société CLERMONT AUVERGNE INNOVATION a été incluse dans le périmètre de consolidation en intégration proportionnelle pour les raisons suivantes :

- Les actionnaires sont au nombre de trois.
- Les statuts de la société prévoient une cogestion entre les différents actionnaires.

#### 2.3.4. Variation du périmètre de consolidation

Néant.

#### 2.3.5. Variation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêts correspond à la fraction du patrimoine détenue directement ou indirectement par la société mère dans chaque société du groupe.

Ce pourcentage d'intérêts permet de calculer la fraction représentative des intérêts du groupe dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée.

Au cours de l'exercice clôturant en date du 31 décembre 2022, il n'y a eu aucune modification du pourcentage d'intérêt.

### 2.4. Evénements significatifs

#### ► Présentation de l'Etablissement public expérimental Université Clermont Auvergne

La personne morale Université Clermont auvergne a pris fin au 1er janvier 2021 au profit du nouvel établissement expérimental portant le même nom « Université Clermont Auvergne » créé dans le cadre de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Ce nouvel établissement, créé par décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 sous statut d'EPSCP aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies), est constitué d'une composante à personnalité morale, l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, dénommé « Clermont Auvergne INP », des composantes, instituts et écoles internes de l'UCA.

A compter du 1er janvier 2021, il a repris les biens, droits et obligations de l'Université Clermont Auvergne. Il partage et coordonne certaines compétences avec son établissement-composante, Clermont Auvergne INP.

Clermont Auvergne INP a repris les biens, droits et obligations de l'Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont et les activités de formation et de recherche des deux écoles internes de l'UCA : Polytech Clermont-Ferrand et ISIMA.

L'établissement composante conserve son autonomie (budget, comptabilité, patrimoine, instances de gouvernance avec sa propre direction et son propre conseil d'administration) mais s'engage à suivre et à mettre en œuvre les orientations et politiques stratégiques émises par le directoire de l'EPE UCA.

Les statuts de l'EPE Université Clermont Auvergne ont été adoptés par délibération des conseils d'administration de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA le 21 février 2020 ; ils sont annexés au décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020.

L'EPE est composé des 6 instituts suivants :

- Institut Droit, Economie, Management,
- Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education
- Institut des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- Institut Sciences
- Institut de technologie
- Clermont Auvergne INP, établissement-composante.

Ces instituts regroupent des composantes et des laboratoires.

L'EPE comprend des services mutualisés :

- La bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne
- Le service universitaire des activités physiques et sportives
- Le service universitaire culture (SUC)
- Le service de santé au travail
- Le Pôle santé handicap étudiant,
- L'espace d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux,
- La cellule Europe,
- Le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU)
- Le collège des écoles doctorales,
- Le centre EURAXESS (CEA),
- MESOCENTRE
- Clermont Auvergne Pépite,
- Service des herbiers universitaires de Clermont Ferrand (UNIVEGE)
- Fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2020 comprend :

- un budget annexe immobilier
- un service à comptabilité distincte pour I-SITE
- un budget annexe pour la Fondation universitaire.

L'EPE est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 créée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

### ➤ Les autres faits caractéristiques

- **Un patrimoine en partie dévolue :**

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

- **Un contrat de partenariat public privé** signé en 2013 dans le cadre de l'article 1er de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
- **Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE ((Science-Innovation-Territoire-Economie) dans le cadre de la 2ème vague du Programme d'Investissement d'Avenir :**

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associé des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+. Le labex IDGM+ est géré par la Fondation pour les Etudes et recherches sur le développement international (FERDI) ; les financements reçus pour ce labex sont des recettes d'intervention en nom propre reversées à la FERDI.

Après une période probatoire, le Projet « Cap 202-25 » a été définitivement validé par décision du Premier ministre n°2022-SESRI du 22 mars 2022. Une convention de dévolution (n°ANR -16-IDEX-0001) signée le 31 mars 2022 transfère une dotation non consommable de 356,88 M€ à l'établissement qui se décompose comme suit :

- LABEX : 74,12 M€
- PIA 1 : 45 M€
- PIA 2 : 237,78 M€

Un 1<sup>er</sup> transfert définitif a été effectué le 1<sup>er</sup> avril 2022 à hauteur de 321,1 M€ ; il est rémunéré au taux de 3,413% (PIA 1 et LABEX) et 2,946% (PIA 2). Les intérêts sont versés par l'Etat chaque trimestre au prorata temporis de la période écoulée. Un 2<sup>nd</sup> transfert définitif de 35,69 M€ soumis à l'avis favorable du comité de pilotage de l'action et du Secrétaire général pour l'investissement sera versé si l'INP Clermont Auvergne est pleinement intégré à l'Université Clermont Auvergne avant la fin de l'année 2023. Les intérêts générés par ce 2<sup>nd</sup> transfert sont versés par l'ANR de manière semestrielle au même taux que le 1<sup>er</sup> versement.

La dotation non consommable a été inscrite au bilan en compte d'avance de l'Etat pour le montant attribué de façon pérenne. Les intérêts de cette quote-part sont comptabilisés à l'avancement conformément aux modalités de comptabilisation des financements soumis à conditions attribués dans le cadre de conventions pluriannuelles. Les intérêts relatifs à la quote-part de dotation non dévolue sont également enregistrés à l'avancement.

Il n'existe pas à ce jour de schémas de comptabilisation arrêtés par les services de l'Etat qui sont susceptibles d'être précisés en 2023. L'établissement se conformera dès lors à ces derniers.

- **Clermont Auvergne Innovation**

Clermont Auvergne Innovation est une filiale dont l'université détient 64 % du capital. L'université Clermont Auvergne assure la présidence de la SAS CAI. Cette structure qui a pour origine une Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) envisage un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. Par convention signée le 7 avril 2022, l'université Clermont Auvergne délègue à CAI ses activités relevant de l'exploitation des brevets et licences et de la commercialisation de ses activités de recherche. Les activités de CAI s'articulent également autour du transfert de technologie, de la création et de l'accélération d'entreprises et de technologies innovantes. Elle accompagne les laboratoires de recherche du territoire dans la recherche de partenaires.

- **Les projets financés dans le cadre du Plan de relance :**

L'établissement a obtenu 4,5 M€ au titre du Plan de relance. Ces crédits vont permettre de financer des programmes d'amélioration énergétique sur 2 bâtiments : :

- Le bâtiment abritant le PAC : 2,85 M€
- Le bâtiment du Manège / 1,64 M€

Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan Economie d'Energie des Campus 2030 (PEEC 2030)

- **Les principaux autres projets en cours de réalisation :**

- Au titre de l'appel à projet Pôle universitaire d'Innovation (PUI), la coordination territoriale portée par l'UCA a obtenu un financement de l'ANR 2,5 M€ qu'elle va affecter autour de la thématique scientifique commune « concevoir des modèles de vie et de production durables ».
- La construction du Learning Center est une opération de 25,85 M€ démarrée en 2018 ; elle est financée à hauteur de 1,3 M€ par l'Etat et 13,3 M € par les collectivités territoriales.

Le contrat de plan Etat-Région a été signé le 10 novembre 2022 ; il concerne notamment les opérations suivantes :

- au titre de l'axe 1 - Projets scientifiques et techniques :
  - o la réhabilitation du bâtiment GEII de l'IUT ;
  - o la construction du Learning Center sur le site Kessler à Clermont Ferrand ;
  - o la construction d'une antenne du Learning Center à l'IUT du Puy-en-Velay ;
- au titre de l'axe 2 - Vie étudiante et structuration des sites :
  - o la rénovation et la restructuration du site Gergovia ;
  - o la réhabilitation historique du bâtiment Carnot,
  - o la réhabilitation de la mise en sécurité des amphithéâtres des Cézeaux.

L'établissement a signé le 9/11/2022 une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ENSA de Clermont Ferrand qui lui confie la maîtrise d'ouvrage d'une opération relative à la création d'une espace restauration et l'agrandissement d'un laboratoire de recherche (coût de l'opération : 2 M€ TTC).

## 2.5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## 2.6. Comparabilité des exercices

L'exercice clos le 31 décembre 2022 est d'une durée de 12 mois.

### 2.6.1. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Société	Exercice N		Exercice N-1	
	Date clôture	Durée exercice	Date clôture	Durée exercice
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	31-déc.	12	31-déc.	12
CNEP	31-déc.	12	31-déc.	12
CIDECO	31-déc.	12	31-déc.	12
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	31-déc.	12	31-déc.	12

### 2.6.2. Comparabilité des comptes

Un ajustement sur le bilan d'entrée a été comptabilisé pour prendre en compte l'ajustement des heures complémentaires recensées et payées en 2022 relatives aux exercices antérieurs ; elles affectent le report à nouveau à hauteur de - 1,77 M€ .

La comptabilisation du stock des ouvrages des Presses Universitaires Blaise Pascal impacte le résultat à hauteur de +0,6 M€ ; il s'agit d'une première comptabilisation du fait de l'impossibilité de déterminer le stock à l'ouverture de l'exercice. Par délibération n°2022-10-21-07 du 21/10/2022, le conseil d'administration de l'UCA a adopté le mode de calcul la méthode d'évaluation du coût moyen pondéré et la technique comptable de l'inventaire intermittent.

## 2.7. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants :

### ► Changements de méthodes comptables

Néant

### ► Ecart d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur déterminée en fonction de l'usage prévu par l'entreprise consolidante.

L'écart d'acquisition est la différence constatée lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date, après que les actifs et passifs identifiables aient été réestimés, que les reclassements et des retraitements aient été effectués (notamment pour que soient respectées les règles de présentation et d'évaluation utilisées pour l'ensemble consolidé).

Ainsi, lors d'une acquisition, tous les actifs incorporels identifiables, y compris ceux qui ne seraient pas inscrits dans les comptes sociaux des entités consolidées, font l'objet d'une évaluation.

Ces éléments ne sont susceptibles d'être inscrits séparément en bilan consolidé que si leur évaluation peut être faite selon des critères objectifs et pertinents essentiellement fondés :

- sur les avantages économiques futurs qu'ils permettront de dégager,
- sur leur valeur de marché s'il en existe une.

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation, est affecté de la façon suivante aux différents postes du bilan consolidé :

- la part positive, non affectée, est inscrite au compte « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan.
- la part négative est inscrite au compte « écarts d'acquisition négatifs » au passif du bilan.

Lorsque la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, un amortissement exceptionnel est constaté.

### ► Ecart d'évaluation

Aucun écart d'évaluation n'a été identifié.

### ► Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Cette rubrique se compose essentiellement de :

- Frais de recherche (voir détail au sein de la note suivante),
- Concessions, brevets et droits similaires,
- Logiciels.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et durée d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : 5 ans.

### ➤ Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- évaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

### ➤ Immobilisations corporelles

#### Cas des biens acquis :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode dite du coût historique, soit le coût d'acquisition constitué du prix d'achat et des frais accessoires directement liés à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien.

#### Cas des biens mis à disposition :

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- ✓ Réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex-université Blaise Pascal
- ✓ Réalisés en valeur vénale du 1er janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 18/12/2020. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- ✓ Le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- ✓ Le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- ✓ Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1er janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, deux sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- ✓ Une partie du bâtiment Paul Collomp,
- ✓ Annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations et à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

A titre dérogatoire, des durées d'amortissement inférieures peuvent être adoptées pour tenir compte des modalités de financements spécifiques essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

#### ➤ Contrats de location-financement

Le Groupe n'a pas retraité les contrats de location-financement compte tenu du fait qu'il n'y a aucun contrat actif de ce type en cours.

#### ➤ Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des couts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

Ce contrat a pour objet :

- la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique.

La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
<b>Montant Global à Financer</b>	<b>15 867</b>	<b>1 166</b>	<b>17 033</b>

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1er janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ - crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnités versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ - crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2022	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2022
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249	0	1 249
Laboratoire LMV	16 966	0	16 966
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>18 215</b>	<b>0</b>	<b>18 215</b>

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2022	Dotations de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2022
Crèche	209	35	244
Laboratoire LMV	2 519	424	2 943
<b>Total des amortissements</b>	<b>2 729</b>	<b>459</b>	<b>3 188</b>

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€ ; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Le montant des engagements au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Caractéristiques du contrat signé	Montant de l'investissement HT (en k€)	Montant de la dette financière (k€)	Prise de possession des biens	Option d'achat	Financement de l'investissement	Valeur résiduelle au terme du contrat
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise gratuitement à l'université
Crèche	1 147	401	29-janv-16		Université	
Total	15 162	13 268				

Situation de la dette au 31/12/2022	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Débit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	12 369 377	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	14 103 965	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	6 280 640	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 (frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée)

et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

## ➤ Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement constituées de titres de participation de sociétés non consolidées. La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition augmenté le cas échéant des frais complémentaires activables.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les autres immobilisations financières correspondent pour l'essentiel à des dépôts et cautionnements et des créances rattachées à des participations non consolidées.

### ► **Stock**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### ► **Créances et dettes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

### ► **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour le prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Au 31 décembre, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée pour la différence.

### ► **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

### ► **Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation courantes, facturées au titre de l'exercice suivant.

### ► **Financement de l'actif**

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

### ➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Au sein de l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE et compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

### ➤ Engagements de retraite et prestations assimilées

La méthode préférentielle concernant le provisionnement des indemnités de fin de carrière n'a pas été appliquée pour les raisons suivantes :

- Concernant l'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, les personnels travaillant pour l'université sont fonctionnaires ou ont des contrats de droit public. L'université n'a donc aucune obligation de versement d'une indemnité au moment du départ du personnel à la retraite.
- Concernant les autres entités, les estimations effectuées ont démontré que ces montants étaient non significatifs.

### ➤ Provisions fiscalement règlementées

Ces provisions constatées en vertu de dispositions fiscales sont considérées économiquement comme non justifiées et font l'objet d'une annulation dans les comptes consolidés.

### ➤ Ecart de conversion

Les écarts d'actif ou de passif provenant de la conversion dans la monnaie d'établissement des comptes annuels des entreprises consolidées, de dettes et de créances libellées dans une autre monnaie font l'objet des retraitements suivants :

- comptabilisation des écarts de conversion actif en mali de change,
- comptabilisation des écarts de conversion passif en boni de change,
- annulation des provisions pour risques de change pouvant exister.

### ➤ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité.

### ➤ Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les décalages temporaires entre les résultats comptables et fiscaux ainsi que les retraitements résultant de l'élimination de l'incidence des législations fiscales ont donné lieu au calcul d'un impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

### ➤ Autres méthodes préférentielles non appliquées par le Groupe

Le Groupe n'est pas concerné par les autres méthodes préférentielles non appliquées à la clôture de l'exercice.

### 3. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

#### 3.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de périmètre	Dotations de l'exercice	Clôture
Ecart d'acquisition	707			707
Amt/dép. écarts d'acquisition	-707			-707
<b>Total Valeur Nette</b>				

L'écart d'acquisition est relatif à CAI. Celui-ci a été intégralement déprécié.

### 3.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations de périmètre	Reclassement	Clôture
Frais de recherche	280					70	349
Concessions, brevets & droits similaires	732	10					743
Logiciels	3 436	105					3 541
Immobilisations incorporelles en cours	162	136				-70	229
Avances et acomptes s/immo. incorp.		15					15
Autres immobilisations incorporelles	761						761
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 371</b>	<b>267</b>					<b>5 638</b>
Amt/Dép. frais de rech.	-150			-69			-219
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-366			-39			-405
Amt/Dép. logiciels	-3 180			-170			-3 351
Amt/Dép. autres immos incorp.	-330			-76			-407
<b>Amt/dép. immo. incorporelles</b>	<b>-4 027</b>			<b>-354</b>			<b>-4 381</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>1 344</b>	<b>267</b>		<b>-354</b>			<b>1 257</b>

### 3.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassement	Correction du bilan à l'ouverture	Clôture
Terrains	21 014						21 014
Agencements sur terrains	188						188
Constructions	301 974	364			18 269		320 607
Installations tech, matériel & outillage	78 008	4 253	-114				82 147
Matériel informatique	154	4					159
Autres immobilisations corporelles	50 641	3 295	-166				53 770
Immobilisations corporelles en cours	20 387	11 790			-18 269		13 908
Avances et acomptes s/immo. corp.	1 560	669					2 228
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>473 925</b>	<b>20 375</b>	<b>-280</b>				<b>494 021</b>
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-146				-5		-151
Amt/Dép. constructions	-88 032				-11 795		-99 827
Amt/Dép. Matériel informatique	-144				-7		-151
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-63 434		102		-4 165		-67 497
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-40 942		166		-3 797		-44 572
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-162						-162
<b>Amt/dép. immobilisations corporelles</b>	<b>-192 860</b>		<b>268</b>		<b>-19 768</b>		<b>-212 361</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>281 065</b>	<b>20 375</b>	<b>-12</b>		<b>-19 768</b>		<b>281 660</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Clôture
Titres de participation	41				41
Intérêts courus sur créances et prêts	12				12
Titres immobilisés (AFS - non courant)	261	68			329
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	33	321 207	-12	-8	321 221
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants		4	-11	8	1
<b>Immobilisations financières</b>	<b>347</b>	<b>321 279</b>	<b>-22</b>		<b>321 603</b>
Dépréciations des titres					
<b>Dép. immobilisations financières</b>					
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>347</b>	<b>321 279</b>	<b>-22</b>		<b>321 603</b>

### 3.5. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Immobilisations financières	321 234	13	24	321 197
Avance et acomptes versés sur commandes	665	665		
Clients et comptes rattachés	13 096	12 993	103	
Autres créances et comptes de régularisation	40 025	21 878	18 147	
<b>Total Créances</b>	<b>375 020</b>	<b>35 550</b>	<b>18 273</b>	<b>321 197</b>

### 3.6. Titres non consolidés

Société détentrice	Société détenue	Pourcentage de détention	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	ZMATECH	9,39%	31		31
UCA	BIOVALO	11,63%	10		10
UCA	OAT	Non applicable	261		261
CAI	FPCI PERTINENCE INVEST2	Non applicable	68		68
<b>Total</b>			<b>370</b>		<b>370</b>

### 3.7. Stocks

	Ouverture			Clôture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	2		2	4		4
Stocks - en-cours de production	3 928	-3 400	528	4 088	-3 468	620
Stocks -pds finis et intermédiaires				604		604
Stocks de marchandises						
<b>Total</b>	<b>3 930</b>	<b>-3 400</b>	<b>530</b>	<b>4 695</b>	<b>-3 468</b>	<b>1 228</b>

### 3.8. Valeurs mobilières de placement

Société détentrice	Type	Valeur Brute	Provision	Net
UCA	SCPI	904		904
UCA	Bons de capitalisation	400		400
UCA	Intérêts courus	15		15
CAI	BSA SURGAR	84		84
CAI	BSA NUTRI THERAGEN			
<b>Total</b>		<b>1 404</b>		<b>1 404</b>

### 3.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Variations de périmètre	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	626	13	-158		480
<b>Provisions pour risques</b>	<b>626</b>	<b>13</b>	<b>-158</b>		<b>480</b>
Autres provisions pour charges - non courant	1 584	463	-286		1 761
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 584</b>	<b>463</b>	<b>-286</b>		<b>1 761</b>

### 3.10. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Autres	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	154			-57	97
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	45	80	-45	57	137
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	11 258	321 197	-431	278	332 302
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	278			-278	
<b>Dettes financières MLT</b>	<b>11 735</b>	<b>321 277</b>	<b>-475</b>		<b>332 536</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	19			-19	
<b>Dettes financières CT</b>	<b>19</b>			<b>-19</b>	
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>11 754</b>	<b>321 277</b>	<b>-475</b>	<b>-19</b>	<b>332 536</b>

### 3.11. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts et dettes financières	332 536	138	312	332 087
Avances et acomptes reçus	49 213	49 213		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 066	10 066		
Dettes fiscales et sociales	9 054	9 054		
Autres dettes et comptes de régularisation	12 197	12 197		
<b>Total dettes</b>	<b>413 066</b>	<b>80 667</b>	<b>312</b>	<b>332 087</b>

### 3.12. Impôts différés

Au sein du périmètre de consolidation, seule l' UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE n'est pas soumise en totalité à l'impôt sur les sociétés.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés qui sont calculés selon la méthode du report variable.

Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé au 31 décembre 2022 est de 25 %.

Les déficits fiscaux et les amortissements réputés différés sont retraités à l'actif du bilan en tant qu'impôt différé actif, dans la mesure où leur probabilité d'imputation sur des bénéfices futurs est jugée plus probable qu'improbable. Dans le cas présent, seuls les déficits fiscaux reportables constatés sur la société CIDECO, d'un montant de 1 K€, ont été activés.

	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	46	-45				
Impôts différés - passif						
<b>Solde net d'impôt différé</b>	<b>46</b>	<b>-45</b>				

Ventilation par type d'impacts (en base d'imposition)	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	183	-182				1
<b>Total des bases d'imposition</b>	<b>183</b>	<b>-182</b>				<b>1</b>

Ventilation par type d'impacts (en montant d'ID)	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Eliminations et retraitements de consolidation						
Décalages temporaires						
Déficits reportables	46	-45				
<b>Total des montants d'ID</b>	<b>46</b>	<b>-45</b>				

Entité	Total des déficits reportables au 31/12/2022 (K€)	Part des déficits reportables activables (K€)	Part des déficits reportables non activables (K€)	Taux d'IS utilisé	Montant des impôts différés actifs (K€)
CAI	4 914		4 914	25,0%	0
CIDECO	1	1		25,0%	0
CNEP	1 736		1 736	25,0%	0
UCA					
<b>TOTAL</b>	<b>6 651</b>	<b>1</b>	<b>6 650</b>		<b>0</b>

Les déficits de CNEP n'ont pas été activés du fait que le dirigeant nous a indiqué que la société ne devrait pas faire de bénéfice fiscal au cours des 3 prochaines années.

Les déficits de CAI ne sont pas activés pour deux raisons :

- La société en dehors des abandons de comptes courants n'est pas bénéficiaire en 2022.
- Nous ne connaissons pas encore le montant de l'abandon de compte courant consenti par la BPI sur les prochaines années.

Le déficit de CAI a été utilisé en 2022 car la société a été bénéficiaire mais cela n'est dû qu'à l'abandon de compte courant consenti par la BPI pour un montant de 2 154 000 €.

## 4. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Autres produits et charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dotation annuelle du ministère	255 219	247 261
Autres financements publics	27 380	24 855
Collecte Taxe App	178	904
Production stockée	764	49
Production immobilisée	130	322
Reprises des amortissements et transfert de charges	100	159
Reprises des financements externes de l'actif	11 222	12 790
Redevances de brevets		129
Prestations diverses	2 797	6 080
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>297 789</b>	<b>292 548</b>
Autres charges	-9 150	-9 951
<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>-9 150</b>	<b>-9 951</b>

### 4.2. Achats et variation de stocks

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-60	-65
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	1	-1
Variation stocks de marchandises		
Achats de marchandises	-83	-63
<b>Total Achats consommés</b>	<b>-142</b>	<b>-130</b>

### 4.3. Charges externes

	Clôture	Ouverture
Achat d'études	-182	-109
Autres achats	-45	-33
Achats non stockés de matières et fournitures	-12 642	-10 033
Sous-traitance générale	-510	-380
Locations et charges locatives	-966	-833
Entretiens et réparations	-7 228	-5 626
Primes d'assurance	-359	-280
Etudes et recherches	-962	-763
Divers	-1 643	-1 417
Personnel mis à disposition	-1 457	-1 238
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-959	-1 065
Publicités	-1 250	-1 011
Transports	-307	-154
Déplacements, missions	-4 190	-1 837
Frais postaux	-422	-320
Services bancaires	-50	-34
Autres charges externes	-6 399	-5 448
<b>Total Charges externes</b>	<b>-39 573</b>	<b>-30 581</b>

### 4.4. Impôts et taxes (hors IS)

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	-3 095	-2 960
Autres impôts et taxes	-150	-325
<b>Total Impôts et taxes</b>	<b>-3 245</b>	<b>-3 285</b>

#### 4.5. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	-147 933	-139 158
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-97 759	-95 139
Autres charges de personnel (dont intéressement)	-971	-882
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>-246 663</b>	<b>-235 179</b>

#### 4.6. Dotations et reprises d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-354	-374
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	-19 768	-21 810
Dot. aux prov. d'exploitation	-476	-431
Dot./dép. des stocks en-cours et produits finis	-68	-63
Dot./dép. des actifs circulants	-110	-47
Rep./provisions d'exploitation	445	811
Rep./dép. des créances (actif circulant)	82	1
<b>Total Dotations et reprises amort. &amp; prov. d'exploitation</b>	<b>-20 250</b>	<b>-21 912</b>

#### 4.7. Charges et produits financiers

	Clôture	Ouverture
Charges d'intérêts sur emprunt	-388	-499
Pertes de change sur autres dettes et créances	-13	-6
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	17	
Revenus des équivalents de trésorerie	46	39
Gains de change sur autres dettes et créances	3	2
Autres produits financiers	1 403	1 319
<b>Total Résultat financier</b>	<b>1 069</b>	<b>856</b>

#### 4.8. Impôts sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés	-45	45
Impôt exigible	-126	-111
Crédits d'impôt	517	429
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>346</b>	<b>364</b>

#### 4.9. Preuve d'impôt

	Clôture	Ouverture
<b>Résultat consolidé</b>	<b>9 145</b>	<b>18 575</b>
Amort de l'écart d'acquisition	-	-
<b>Résultat net consolidé hors amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>9 145</b>	<b>18 575</b>
Impôts comptabilisés	346	364
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>8 800</b>	<b>18 211</b>
Réintégrations permanentes	2	0
Déductions permanentes	-	-
Déficits non activés	- 415	- 476
Résultat de l'université non soumis à l'impôt	- 7 963	- 17 510
<b>Résultat net consolidé avant IS</b>	<b>424</b>	<b>225</b>
Is au taux normal de 25%	106	60
Is au taux réduit		
<b>Impôt théorique consolidé</b>	<b>106</b>	<b>60</b>
Crédits impôts	- 517	- 429
Impact de l'IS à 15 %	- 4	- 4
Impact du taux d'impôt différé à 25 %		3
Autres écarts	69	7
<b>Impôt consolidé total</b>	<b>- 346</b>	<b>- 364</b>
<b>Taux d'IS effectif</b>	<b>-3,93%</b>	<b>-2,00%</b>
<b>Ecart</b>	<b>-</b>	<b>- 0</b>

## 5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 5.1. Engagements reçus

Néant

### 5.2. Engagements donnés

Société	Nature de la dette	Garantie	Bénéficiaire	Montant à la clôture consolidé
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2018	BPI	3 207 600
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2019	BPI	3 628 800
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2020	BPI	1 620 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2021	BPI	1 296 000
CAI	Retour à meilleure fortune	Retour à meilleure fortune suite abandon de créance 2022	BPI	1 395 792
				<b>11 148 192</b>

L'abandon de créance de la BPI a été conditionné à une clause de retour à meilleure fortune qui constitue l'intégralité de l'engagement.

## 6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

### 6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	3 432	3 400
CNEP	13	12
CIDECO	11	11
CLERMONT AUVERGNE INNOVATION	13	8
<b>Effectif</b>	<b>3 469</b>	<b>3 431</b>